

BILAN DE CONCERTATION



SOMMAIRE

1. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « CŒUR DE CARNOLES ».....	3
	Erreur ! Signet non défini.
2. LES ACTIONS RÉALISÉES	5
1. Les moyens d'information	5
a. Expositions évolutives	5
b. Affiches et invitations.....	6
c. Articles de presse	7
2. Les moyens d'action.....	8
a. Atelier sur site	8
b. Réunion publique	9
c. Registre de concertation	9
3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DE LA POPULATION	10

1. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « CŒUR DE CARNOLES »

La création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est précédée d'une concertation préalable obligatoire conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, lequel mentionne :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

[...]

2° La création d'une zone d'aménagement concerté [...] »

Conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, avant toute création de Z.A.C. l'organe délibérant de l'EPCI fixe les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation associant, durant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Aux termes de l'article L.103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

A l'issue de la concertation et avant toute création de Z.A.C., le Président de l'EPCI en présente le bilan devant l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en délibère conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

Dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « cœur de Carnolès », la concertation a été organisée par délibération du Conseil Communautaire, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, le 4 avril 2016.

Les modalités arrêtées dans la délibération du 4 avril 2016 se sont traduites par les différentes actions suivantes :

- Une mise à disposition de deux registres destinés aux observations de toute personne intéressée durant la procédure de création, disponibles, l'un en Mairie de Roquebrune-Cap-Martin et l'autre au siège communautaire, aux heures et jours d'ouverture habituels à partir du 02 mai 2016 ;
- Des rencontres avec le public avant la mise au point du dossier de création de ZAC ;
- Des articles sur les supports de communication de la commune de Roquebrune-Cap-Martin et de la Communauté de la Riviera Française ;
- Une exposition durant toute la procédure de création de la ZAC en Mairie et au siège communautaire, aux heures et jours d'ouverture habituels.

Les actions de concertation réalisées tout au long du projet sont les suivantes :

- Une exposition évolutive du projet sous la forme de deux panneaux, disposés durant toute la procédure au service de l'urbanisme de la Mairie de Roquebrune Cap Martin et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française aux heures et jours d'ouverture habituels.
- Des affiches et invitations pour informer les habitants des temps de concertation publics.
- Un atelier participatif, sous la forme de sessions, a été organisé sur site pour une présentation du projet en septembre 2016 avec le bureau d'études. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges fructueux avec la population, repris dans les comptes rendus.
- Des articles de presse réguliers ont donné écho à l'évolution de ce projet. Les attentes majoritaires du public participant ont porté sur la nature et le type des équipements publics (école, salle polyvalente, espaces verts) mais aussi sur les formes architecturales, les hauteurs et la bonne insertion du projet.
- Une réunion publique de fin de concertation a été organisée au siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française le 22 mai 2018.
- Une mise à disposition de registres destinés aux observations de toute personne intéressée a eu lieu dans ces 2 services publics depuis mai 2016.

2. LES ACTIONS RÉALISÉES

1. Les moyens d'information

a. Expositions évolutives

Des panneaux explicatifs ont été exposés tout au long du projet au service urbanisme de la Mairie de Roquebrune-Cap-Martin et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), aux heures et jours d'ouverture. A travers deux panneaux évolutifs, la Communauté d'Agglomération s'est ainsi attachée à sensibiliser le public à l'élaboration de la ZAC et à expliquer de manière pédagogique et synthétique les points-clés de chaque étape :

- Un panneau présentant le contexte de la base aérienne 943, dans lequel va s'insérer la ZAC ;
- Un panneau de présentation des caractéristiques du site (relief, occupation actuelle, insertion dans la dynamique urbaine et paysagère etc.) ;

Carnolès

coeur de ville

L'écoquartier
Carnolès
coeur de ville
en concertation

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le relief

- Une topographie marquée par des pentes et un dénivelé important (environ 20 mètres).

L'occupation actuelle du site

- Un site complètement inoccupé, caractérisé par un terrain agricole, délimité par des parcelles de 10 à 20 ares.

Le fonctionnement général et urbain

- Le site est compris entre la RD 4002 et l'avenue de la République.
- Le site est accessible depuis le Nord.
- Le site est proche de la gare.
- Le site est desservi par les lignes de bus 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200.

Le paysage

- Un secteur délimité par des axes principaux (RD 4002, Avenue de la République).
- Une topographie favorisant une perspective de quartier marquée par des pentes et un dénivelé important.

Plus d'informations sur www.carnoles.concertationpublique.com

Le contexte DE LA BASE 943 AU COEUR DE VILLE

Située entre l'axe RD 4002, l'avenue François Mitterrand et l'avenue de la République, l'ex-base aérienne 943 a fermé ses portes en 2012 sous une occupation d'urgence. Mobilisant deux cadres géographiques et d'une dizaine de quartiers, le développement de l'écoquartier Carnolès constitue un véritable cas de ville de 3,6 hectares.

L'écoquartier Carnolès : une opportunité pour le quartier et une réponse aux besoins de la Commune et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Pourquoi un écoquartier ?

- Le territoire est stratégique pour la Commune et l'Agglomération de la Riviera Française.
- Le territoire est stratégique pour le quartier et le développement de la Commune et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.
- Le territoire est stratégique pour le quartier et le développement de la Commune et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Pourquoi une ZAC ?

- Une ZAC permet d'implémenter un projet d'aménagement cohérent et global.
- Une ZAC permet d'implémenter un projet d'aménagement cohérent et global.
- Une ZAC permet d'implémenter un projet d'aménagement cohérent et global.

Plus d'informations sur www.carnoles.concertationpublique.com

a. Affiches et invitations

Afin d'informer les citoyens des différentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation, des affiches annonçant le lieu, l'objet et la date des rendez-vous, ont été exposées. Dans l'objectif d'intégrer au mieux les habitants dans cette démarche participative, des invitations ont également été rédigées.

L'écoquartier Carnolès coeur de ville en concertation

Plus d'infos sur www.carnoles.concertationpublique.com

ROQUEBRUNE CAP MARTIN
La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

ROQUEBRUNE CAP MARTIN
COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE
La Ville de Roquebrune-Cap-Martin

sont heureuses de vous inviter mardi 27 septembre 2016 à un

ATELIER PARTICIPATIF
sur le site de la BA 943 à Roquebrune-Cap-Martin
dans le cadre de la concertation autour de l'écoquartier Carnolès Cœur de Ville

Deux horaires au choix : 15h30 17h30

Inscriptions à renvoyer avant le 7 septembre, dans la mesure du possible.

Attention, l'accès au site est conditionné à la présentation d'un justificatif de domicile.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20180709-142-2018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

Carnolès
coeur de ville

ATELIERS PARTICIPATIFS

mardi
27 septembre 2016

sur le site de la BA 943 à Roquebrune-Cap-Martin

2 SESSIONS | 15h30 et 17h30
Inscription obligatoire

Pour participer aux ateliers, la présentation d'une carte d'identité est obligatoire.

Inscrivez-vous sur
www.carnoles.concertationpublique.com

ROQUEBRUNE
CAP-MARTIN

CONCERTATION
PUBLIQUE

b. Articles de presse

Des articles de presse ont été rédigés afin de tenir informée la population des différents évènements de concertation mais également pour maintenir un fil rouge tout au long de l'élaboration du projet. Les articles de presse permettent de garder une dynamique de communication positive et d'intéresser ainsi de nouveaux publics.



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20180709-142-2018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

2. Les moyens d'action

a. Atelier sur site

Le 27 septembre 2016 s'est tenu un atelier participatif sur la base aérienne 943, sous la forme de sessions. L'objectif de ce rendez-vous citoyen était de permettre à la population de s'informer sur le projet, de se rendre compte concrètement de l'espace de la base aérienne 943 et de formuler des besoins et souhaits quant à son aménagement. Patrick CESARI, Maire de Roquebrune-Cap-Martin, a présenté les orientations du projet puis Céline PRÉGET, directrice d'études et responsable de l'agence Méditerranée de CITADIA Conseil, a présenté la procédure de ZAC et son rôle d'accompagnement dans l'aménagement de la base. Les 75 participants ont ensuite été répartis en deux groupes afin de rendre la balade sur site plus efficace. Les deux groupes ont pu s'arrêter aux points d'observations suivants :

- La jonction entre l'avenue de Verdun et l'avenue François de Monléon ;
- A l'ancienne infirmerie ;
- Sur le lieu de la future ouverture au niveau de l'avenue de la Paix ;
- Sur l'ancien hélicoptère.

Lors de ces points d'arrêt, différentes thématiques complémentaires ont été abordées : architecture, accessibilité et stationnement, commerces pertinents, agréments du futur parc, services publics.



b. Réunion publique

Une réunion publique de fin de concertation a été organisée au siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française le 22 mai 2018. La réunion a permis d'expliciter le projet de la ZAC à un large public, de montrer l'évolution du projet *via* la démarche de concertation et de répondre aux questionnements des personnes présentes.

Patrick CESARI, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et Maire de la commune de Roquebrune-Cap-Martin, a introduit la séance en présentant l'ensemble des élus et les bureaux d'études présents (CITADIA et Aire Publique). Céline PRÉGET (CITADIA) a explicité le projet de Zone d'Activité Concertée (ZAC). Floriandre RIDEAU (Aire Publique) a explicité les règles de cadrage du débat. Suite à la présentation, les participants ont échangé avec les techniciens et élus, qui ont pu répondre à leurs questionnements.

Le chapitre suivant fera état des échanges survenus lors de la réunion et de l'atelier du 27 septembre 2016.

c. Registre de concertation

Un registre de concertation destiné aux observations de toute personne intéressée par le projet de ZAC a été disposé dans le service d'urbanisme de la Mairie de Roquebrune-Cap-Martin et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, depuis mai 2016. Aucune remarque n'y a été inscrite.

3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DE LA POPULATION

REMARQUES	RÉPONSES
MOBILITÉ	
<p>❖ ATELIER du 27 septembre 2016</p> <p>Afin que les futurs habitants du quartier aient suffisamment de places et que les commerçants puissent accueillir leur clientèle, les participants à l'atelier insistent sur l'importance de créer un grand nombre de places de parking (260 à 300). Le déficit en stationnement dans la ville et autour de la gare renforce la nécessité de créer de nombreuses places pour pallier le déficit existant.</p> <p>Les parkings devront s'intégrer le plus justement possible dans le paysage ce pourquoi les participants proposent de créer des parkings souterrains. En plus de cacher une infrastructure disgracieuse, le stationnement souterrain permet de libérer de la place en surface, notamment pour les mobilités douces (voies actives). Dans cette logique, les participants veulent faire du futur quartier un lieu de vie sans automobile.</p> <p>Différentes suggestions d'aménagement ont été proposées par les participants. Le quartier doit faire partie intégrante de la ville, ce pourquoi ils souhaitent que différentes entrées soient créées afin d'ouvrir le nouveau quartier sur l'ensemble de la ville. Dans cette idée d'ouverture et d'intégration, l'avenue Foch pourrait être prolongée à la base afin de créer un continuum entre la ville et le quartier. Une passerelle au niveau de l'angle nord-est, ainsi que des accès piétons souterrains au niveau de la future école, notamment, permettraient une circulation fluide entre les deux entités.</p> <p>La vitesse des automobiles dans le futur quartier, si leur interdiction n'est pas faisable, doit être limitée à 30km/h.</p> <p>Un tarif préférentiel de stationnement pour les usagers quotidiens de la gare SNCF, doit être envisagé.</p>	
<p>❖ Quelle place auront les voitures dans ce nouveau quartier ? Quelles ouvertures sont prévues afin de rendre le quartier attractif ? (Réunion publique 22 mai 2018)</p>	<p>❖ Le quartier sera ouvert et les accès au quartier en modes doux seront multipliés par rapport à aujourd'hui. Les voitures trouveront des places de stationnement en sous-sol, plusieurs centaines de places sont prévues sur l'ensemble du quartier. L'objectif étant d'intégrer, avec le plus de justesse possible, l'automobile et ses infrastructures dans le quartier. Le quartier étant</p>

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20180709-142-2018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

	<p>piétons et les modes doux aient une place de choix dans les modes de déplacements.</p> <p>Quatre projets seront élaborés afin de présenter la solution la plus adéquate afin que le quartier soit un gage d'attractivité et de dynamisme pour le territoire de la CARF. En l'état actuel du calendrier, ces projets devraient pouvoir être arrêtés et présentés dès 2019. Dès lors, les techniciens et élus auront davantage d'éléments à apporter aux différents questionnements. <i>(Réponse de Patrick CESARI et Céline PREGET)</i></p>
<p>❖ Il existe aujourd'hui un point névralgique : le passage sous le pont-rail. Cette liaison qui rejoint la plage manque de visibilité et supporte un trafic routier dense. Le projet va permettre d'apporter de nouveaux équipements publics sur la zone, ce qui entrainera un trafic routier encore plus important. Comment allez-vous sécuriser le secteur ? <i>(Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs (ASPONA))</i> <i>(Réunion publique, le 22 mai 2018)</i></p>	<p>❖ Il existe deux ponts-rails qui devraient être complètement repensés et réhabilités à terme. Il y a 20 ans les élus ont discuté avec la SNCF afin de mettre en place des travaux qui permettraient d'élargir l'avenue. Le coût estimé pour ces travaux est de 9 à 10 millions d'euros. Pour autant, les contraintes financières sont problématiques et ne permettent pas aujourd'hui de se projeter dans ces travaux. <i>(Réponse de Patrick CESARI)</i></p>
ENVIRONNEMENT	
<p>❖ Le nouveau quartier sera construit sur un site où se trouvent des pierres qui ont une certaine importance. En plus d'être un patrimoine pour la commune, les pierres, à l'inverse du béton, protègent de la chaleur. Qu'est-il prévu concernant l'avenir de ces pierres ? <i>(ASPONA)</i> <i>(Réunion publique, le 22 mai 2018)</i></p>	<p>❖ Les pierres ont été prises en compte dès le début du projet. La majeure partie des pierres qui se trouvent sur le site seront conservées et réutilisées. <i>(Réponse de Patrick CESARI)</i></p>
<p>❖ Comment allez-vous gérer la</p>	<p>❖ Cette règle fait partie des règles qui</p>

<p>dualité entre les arbres anciens qui vivent actuellement sur le site et les nouvelles constructions ? La règle « pour un arbre arraché deux arbres doivent être plantés » sera-t-elle suivie, ou d'autres règles s'appliqueront ? (ASPONA) (Réunion publique, le 22 mai 2018)</p>	<p>doivent être inscrites dans le cahier des charges de l'appel à candidature. L'appel à candidature doit permettre de sélectionner les architectes qui auront un projet cohérent avec celui désiré par la CARF et ses citoyens. Les éléments d'aménagement liés à l'environnement seront inscrits dans le cahier des charges afin de s'assurer que l'élaboration du quartier soit en cohérence avec la demande initiale. <i>(Réponse de Patrick CESARI)</i></p>
<p>❖ Air Paca, entre 2009 et 2011, mettait en garde contre la qualité de l'air de ce secteur notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes vulnérables. L'école sera construite non loin de la RD6007, source de pollution de l'air et sonore, classée niveau 3. Il serait important de couper la proximité de cette voie avec l'école par des haies de végétaux. De plus l'orientation de la cour d'école des enfants devra être réfléchi également en fonction de la pollution que génère cet axe routier. (Réunion publique, le 22 mai 2018)</p>	

HABITAT, ARCHITECTURE, ESPACES PUBLICS

❖ ATELIER du 27 septembre 2016

Les participants souhaitent des constructions ne dépassant pas le R+5. Ils veulent également conserver un bâtiment existant pour préserver une trace du passé. Les participants voudraient supprimer les enceintes et créer des percées dans les bâtiments pour avoir une meilleure visibilité sur l'intérieur du futur quartier. La vue mer doit être conservée.

Certaines suggestions ont été présentées comme la végétalisation des toitures. Les bâtiments construits près de la voie ferrée pourraient servir de mur insonorisant pour limiter le bruit dans le futur quartier. Selon les participants il serait donc ingénieux de faire des constructions hautes.

L'architecture du quartier doit être plus contemporaine que l'ancien tout en gardant une cohérence visuelle d'ensemble. Afin de rendre le quartier convivial, les participants souhaitent l'aménagement d'une grande place centrale.

Les participants souhaitent créer un quartier vivant où toutes les commodités sont installées. Ils souhaiteraient y voir un cinéma, des magasins de prêt-à-porter (notamment féminin), des chausseurs et une parfumerie. Les commerces alimentaires sont également sollicités (supermarché, commerces de proximité) mais les participants souhaitent aussi voir un marché de légumes et fruits frais. Pour faciliter la vie des futurs habitants et éviter l'utilisation massive de la voiture, les participants souhaitent également voir s'installer des magasins de bricolage, de droguerie, de jouets et autres commerces d'usage fréquent. Cependant les coiffeurs et opticiens étant déjà nombreux dans le centre-ville, il serait vain, d'après eux, d'en implanter de nouveaux.

Des propositions d'aménagement ont été émises. Afin de garantir une vie de quartier, les participants proposent d'y installer un bar dansant ainsi qu'une salle de sport indoor et un centre de thalassothérapie. Dans une logique de continuum avec le centre-ville les participants souhaitent voir les commerçants du centre-ville développer leur commerce dans le quartier plutôt que d'attirer de nouveaux commerçants.

Les participants souhaitent que soit créé un quartier avec une atmosphère villageoise, chaleureuse, accueillante, en gardant ses caractéristiques spécifiques. Pour se faire ils souhaiteraient conserver le plus possible les essences et les spécimens présents sur place et valoriser la présence de l'eau sur le site (un plan d'eau et des bancs). Un parc d'oliviers et d'eucalyptus, comme le parc des oliviers de Roquebrune-Cap-Martin, serait souhaité. Des suggestions d'aménagement ont été émises comme la mise en place d'une aire de jeux pour enfants et d'un skate-park, et la création d'un parcours pédestre. Afin de valoriser l'aspect écologique du quartier des jardins partagés et une petite déchetterie verte seraient souhaités.

Au-delà des commodités commerciales, les participants souhaiteraient un commissariat, une antenne de pompiers et un centre médical pluridisciplinaire dans le quartier, afin d'assurer la sécurité et la santé des nouveaux habitants. Pour faciliter les démarches administratives une annexe de la mairie devrait également y être intégrée. Afin de garantir une vie festive et dynamique la construction d'une salle polyvalente est importante pour les participants, tout comme la création d'un musée présentant une partie dédiée à l'histoire de la base aérienne 943 et une partie avec des expositions temporaires.

❖ **L'ancien bâtiment de logements militaires sera-t-il réhabilité en logements sociaux ? (ASPONA)**
(Réunion publique, le 22 mai 2018)

❖ L'appel à candidature va permettre également de juger la meilleure offre. Ce sera aux architectes de proposer, de conserver ou de démolir ce bâtiment. Les familles de Roquebrune et les nouveaux arrivants qui seront logés dans le quartier devront être accueillies dans les meilleures conditions. L'avenir du

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20180709-142-2018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

	<p>site dépendra de l'offre proposée par les différentes candidatures.</p>
<p>❖ Des projets sociaux sont-ils prévus (jardins partagés, maison des associations etc.) ? (Réunion publique, le 22 mai 2018)</p>	<p>❖ Le Centre Culturel et Loisirs (CCL) doit trouver sa place dans ce nouveau quartier. Cet établissement accueille entre 500 et 600 personnes à l'année. Le nouveau quartier devrait lui permettre de s'installer dans un nouvel immeuble plus fonctionnel et moderne. Outre le CCL, le projet devrait comprendre également une école de musique et une salle polyvalente pour que la dynamique de quartier soit positive tout au long de l'année.</p>
QUESTIONS JURIDIQUES	
<p>❖ La construction du quartier et de ses immeubles se fera hors Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU impose une hauteur maximum de 18 mètres pour les bâtiments, qu'en sera-t-il des immeubles de la ZAC ? (Réunion publique, le 22 mai 2018)</p>	<p>❖ La zone constructible est de 3.5 ha, ce qui permettra aux architectes de penser à diverses constructions et aménagements. Pour autant, la CARF souhaite que ce quartier soit aéré et verdoyant et que la hauteur des immeubles soit contrôlée. Le projet qui sera arrêté et choisi respectera le plus possible les souhaits de chacun y compris en termes de hauteur des bâtiments et de vue mer comme l'ont évoqué les participants aux différents ateliers de concertation. (P. CESARI et C. PREGET)</p>
<p>❖ Qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet ? (Réunion publique, le 22 mai 2018)</p>	<p>❖ La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) est le maître d'ouvrage. La CARF devrait également garder sa fonction d'aménageur et choisir le constructeur afin de rester actrice de l'aménagement de ce nouveau quartier. (M. RIQUET) Le choix de procédure d'une création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet d'avoir un cahier des charges très précis en ce qui concerne les constructions, à l'inverse du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La ZAC permet de préciser le</p>

cahier des charges de la cession de terrain ce qui permettra à la CARF de définir l'ensemble des détails de la construction (matériaux, plantations, hauteur des arbres, typologie des logements etc.). Cette procédure permet à la CARF d'avoir une maîtrise totale en tant que maîtrise d'ouvrage. L'architecte en chef aura un visa de tous les permis de construire avant toute construction. Il y aura donc une sensibilité de qualité tout au long de l'élaboration de ce quartier.

(C. PREGET)

QUESTIONS PRATIQUES

❖ **Avez-vous une idée du planning prévisionnel ?**

(Réunion publique, le 22 mai 2018)

❖ C'est un projet qui s'étendra sur une dizaine d'années.

Le prochain rendez-vous de concertation aura lieu lorsque l'ensemble des architectes aura rendu leurs projets.

Plusieurs rendez-vous sont fixés entre la CARF, les services de l'Etat et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de PACA, notamment fin juin 2019 afin de nommer l'architecte du projet. Une fois ce rendez-vous passé, la communauté d'Agglomération sera plus en capacité de dévoiler les détails précis du projet.